

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2008/2094(BUD)
Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007	Procédure terminée
Sujet	8.70.60 Budgets annuels antérieurs

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	ALDE VIRRANKOSKI Kyösti	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2869	26/05/2008
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
15/04/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0203	Résumé
26/05/2008	Publication du projet de budget du Conseil	09904/2008	Résumé
26/05/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/05/2008	Vote en commission		Résumé
30/05/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0203/2008	
04/06/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/06/2008	Résultat du vote au parlement		
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0243/2008	Résumé
05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
05/08/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2008/2094(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/61864

Portail de documentation

Avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0203	15/04/2008	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE405.929	13/05/2008	EP	
Projet de budget du Conseil	09904/2008	26/05/2008	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A6-0203/2008	30/05/2008	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T6-0243/2008	05/06/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)4439	16/07/2008	EC	

Acte final

[Budget 2008/607](#)
[JO L 208 05.08.2008, p. 0151](#) Résumé

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif 4 (APBR) au budget général de l'Union pour l'exercice 2008, en vue de budgétiser l'excédent budgétaire de 2007.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif n° 4/2008 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007.

Cet excédent se monte à 1.528.833.290 EUR (si l'on exclut le solde net vis-à-vis de l'AELE-EEE) et devra être inscrit au budget 2008.

L'enregistrement de l'excédent peut être analysé de la manière suivante:

- Recettes de l'exercice : 117.562.980.129,91 EUR
- Paiements sur crédits de l'exercice : -113.027.971.812,19 EUR
- Crédits de paiement reportés à l'exercice N+1 : -3.114.011.336,73 EUR
- Crédits AELE reportés de l'exercice : -2.103.751,46 EUR
- Annulation de crédits inutilisés reportés de l'exercice N-1 : 246.263.210,47 EUR
- Différences de change de l'exercice : -123.510.791,35 EUR
- Résultat de l'exécution du budget 2007 : 1.541.645.648,65 EUR

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour chaque État membre sera également influencée par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres (RPT, TVA et RNB), y compris celle du montant de la correction britannique.

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

Le 16 avril 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 4 au budget général 2008 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice 2007.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2007 indique un excédent de 1.528.833.290 EUR qui résulte:

a) d'un sur-enregistrement des recettes (72.957.868,80 EUR) qui est ventilé, par titre, de la manière suivante:

1. Ressources propres: - 44.213.023,09 EUR ;
3. Excédents, soldes et ajustements: - 1.803.949,63 EUR ;
4. Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires: - 17.788.979,58 EUR ;
5. Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions: 64.174.769,55 EUR ;

6. Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires: 21.846.419,43 EUR ;
7. Intérêts de retard et amendes: 34.275.928,78 EUR ;
8. Emprunts et prêts: 8.351.122,22 EUR ;
9. Recettes diverses: 8.115.581,12 EUR.

b) d'une sous-exécution de crédits de paiement (1.579.386.212,59 EUR) qui se répartit comme suit par rubrique du cadre financier:

1. Croissance durable: 496.303.313,18 EUR ;
2. Conservation et gestion des ressources naturelles: 414.237.722,81 EUR ;
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice: 151.134.747,57 EUR ;
4. L'UE en tant que partenaire mondial: 303.712.113,70 EUR ;
5. Administration (toutes institutions): 213.998.315,33 EUR.

c) d'un solde négatif des échanges monétaires (- 123.510.791,35 EUR).

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget général.

Le 26 mai 2008, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 4/2008, tel que proposé par la Commission et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. 9904/08 ADD 1).

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

En adoptant à l'unanimité le rapport de M. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI), la commission des budgets a adopté tel quel le projet de budget rectificatif n° 4/2008 de l'Union européenne.

Dans la foulée, les députés rappellent que ce projet de budget visait uniquement à inscrire dans le budget 2008 l'excédent de l'exercice 2007, soit 1.528.833.290 EUR. Cet excédent serait principalement dû à un sur-enregistrement en recettes de 72.957.868 EUR et à une sous-exécution des dépenses de 1.579.386.212 EUR, ainsi qu'à un solde négatif des échanges monétaires de l'ordre de -123.510.791 EUR.

Les députés indiquent que, par rapport aux années précédentes, la sous-exécution des crédits de paiement a été réduite.

Ainsi, les crédits de paiement non dépensés en 2007 se montent à :

- 648 Mios EUR pour la rubrique 1,
- 361 Mios EUR pour la rubrique 2,
- 241 Mios EUR pour la rubrique 3,
- 362 Mios EUR pour la rubrique 4,
- 903 Mios EUR pour la rubrique 5.

Les députés décident dès lors d'accepter sans modification le projet de budget rectificatif n° 4/2008.

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/607/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 5 juin 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire dans le budget 2008, l'excédent budgétaire de l'exercice 2007, soit 1.528.833.290 EUR.

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 13 contre et 10 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 4/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI), au nom de la commission des budgets.

Dans la foulée, le Parlement rappelle que ce projet de budget visait uniquement à inscrire dans le budget 2008, l'excédent de l'exercice 2007, soit 1.528.833.290 EUR. Cet excédent était principalement dû à un sur-enregistrement en recettes de 72.957.868 EUR et à une sous-exécution des dépenses de 1.579.386.212 EUR, ainsi qu'à un solde négatif des échanges monétaires de l'ordre de -123.510.791 EUR.

Le Parlement indique enfin que, par rapport aux années précédentes, la sous-exécution des crédits de paiement a été réduite.